

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b> | <b>M2</b>  |
| <b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>        | <b>A6</b>  |
| <b>Sport</b>  | <b>525</b> |

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du sport,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi no 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11,
- VU** l'article 1 de l'ordonnance no 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la convention-type dans le cadre de l'Appel à projets « matériel sportif - sport et handicap »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le

budget primitif 2020 et notamment son programme 525 « sport »,

- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention de l'appel à projets « matériel sportif - sport et handicap »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif au Fonds d'intervention pour le sport,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la convention-type dans le cadre de la Subvention Fonds d'intervention en faveur du sport,
- VU** la délibération de la commission permanente du 28 septembre 2018 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides des clubs sportifs de haut niveau,
- VU** la délibération de la commission permanente du 28 septembre 2018 adoptant les conventions types d'aides aux clubs sportifs de haut niveau,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le règlement d'intervention « Sport pour tous - Ligues et comités régionaux sportifs »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant la convention-type « Sport pour tous - Ligues et comités régionaux sportifs »,
- VU** la délibération la Commission permanente du 6 juin 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif aux structures fédérales haut niveau de la détection à l'excellence,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant la convention type relative aux structures fédérales haut niveau de la détection à l'excellence,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 110 840 € en faveur des ligues ou comités régionaux au titre du sport pour tous présentés en annexe 1,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 11 240 €,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 99 600 €,

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes avec les ligues ou comités régionaux, conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019,

**ATTRIBUE**

au CROS des Pays de la Loire une subvention de 120 000 € au titre du partenariat avec la Région,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 120 000 €,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°11 des délais de validité des aides régionales et à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

**APPROUVE**

les termes de la convention avec le CROS des Pays de la Loire présentée en annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 46 421 € en faveur des 12 associations dans le cadre de l'appel à projets "Sport et Handicap - matériel sportif" présentées en annexe 3,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante,

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément à la convention-type approuvée par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

**REJETTE**

les demandes, présentées en annexe 4,

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 30 700 € en faveur des ligues ou comités régionaux présentés en annexe 5,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 30 700 €,

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019,

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 7 000 € sur une dépense subventionnable de 19 370 € TTC au club Team VTT Horizon 44,

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 3 000 € sur une dépense subventionnable de 7 130 € TTC au club Pays de la Loire BMX,

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 20 000 € sur une dépense subventionnable de 70 000 € TTC au Club Laval Cyclisme 53,

**AFFECTE**

une autorisation de programme de 30 000 € pour ces trois dossiers présentés en annexe 6,

**DEROGE**

au règlement budgétaire et financier afin de permettre à ces clubs de présenter des justificatifs de dépenses effectuées en 2019, antérieurs à la prise de décision de la Commission permanente du 29 mai 2020,

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 134 500 € en faveur des associations sportives présentées en annexe 7, dans le cadre du dispositif du Fonds d'intervention pour le sport (FIS),

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes pour les montants supérieurs à 23 000 €, conformément à la convention-type approuvée par délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019,

**REJETTE**

les demandes présentées au titre du Fonds d'intervention pour le sport figurant en annexe 8,

**AUTORISE**

la Présidente à procéder au versement en une seule fois jusqu'à concurrence de la totalité de la subvention votée sur demande expresse du bénéficiaire, par dérogation au règlement budgétaire et financier et à la règle du service fait, pour les subventions présentées dans le cadre de ce rapport, qui concernent des événements, manifestations ou actions annulés à cause du COVID-19.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs